

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 9 septembre 2024 à 18 h 53.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault Siège #3 - Mélanie Laberge Siège #4 - Yanick Langlais Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Gilles Arbour Siège #5 - Serge Forest

Est aussi présente Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffièretrésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

## 319-2024-09 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 Construction abri d'abrasifs Octroi du contrat
- 4 Règlement 479-2024 Amendement de l'article 2
- 5 PROJET DE RÈGLEMENT 469-2024-1 ADOPTION
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Yanick Langlais Dûment appuyée par : Pierre Desrochers Il est résolu :

ii est resolu .

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

#### 320-2024-09

#### 3 - Construction abri d'abrasifs - Octroi du contrat

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la construction d'un abri d'abrasif sur le nouveau terrain des travaux publics;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues pour ce projet;

- Gestion BGC au montant de 748 501,05 \$
- Construction Hébert & Hébert inc. au montant de 630 580,39 \$
- Pinard et Rousseau Construction inc. au montant de 729 976,28 \$
- Construction L. Morin inc. au montant de 1 580 906,25 \$
- Entreprises Philippe Denis inc. au montant de 618 230,92 \$

**ATTENDU** qu'après une vérification des documents, Les Entreprises Philippe Denis inc. est le plus bas soumissionnaire au montant de 618 230,92 \$, taxes incluses pour la construction d'un abri d'abrasifs sur le nouveau terrain des travaux publics;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu:

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Les Entreprises Philippe Denis inc. au montant de 618 230,92\$, taxes incluses pour la construction d'un abri d'abrasifs sur le nouveau terrain des travaux publics, d'appliquer la dépense au GL 23-050-01-721-00 et de financer avec le règlement d'emprunt 469-2024 – Construction d'un nouvel abri d'abrasifs.

Adoptée à l'unanimité

#### 321-2024-09

## 4 - Règlement 479-2024 - Amendement de l'article 2

ATTENDU QUE le règlement 479-2024 a été adopté le 17 juin 2024;

**ATTENDU QUE** l'article 2 du règlement doit être amendé et peut l'être via résolution du conseil municipal.

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

**D'AMENDER** l'article 2 du règlement 479-2024 et le remplacer en son intégralité par le texte suivant :

#### **ARTICLE 2.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 850,000\$ sur une période de 15 ans.

Adoptée à l'unanimité

#### 5 - PROJET DE RÈGLEMENT 469-2024-1 - ADOPTION

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

**D'ADOPTER** le règlement final 469-2024-1.

Adoptée à l'unanimité

## 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

## 322-2024-09 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

# Suivant la proposition de : Mélanie Laberge Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

soit levée à 19 h 03.	
	Adoptée à l'unanimité
Émilia Dalamant	Ooth aring Hayland
Émilie Boisvert Mairesse	Catherine Haulard Directrice générale et greffière-trésorière

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare